

Date de création : 09/10/2020
Date de première publication : 09/10/2020
Date de version publiée : 09/10/2020
Date de vérification : 04/11/2020

MESURES D'AIDES EXCEPTIONNELLES À LA FERMETURE ET AUX PLACES NON POURVUES POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET I

Depuis la rentrée scolaire, en raison de la circulation active du virus de la Covid-19, **les établissements d'accueil de jeunes enfants (EJEs) et les maternels (MAM) font face à des baisses d'activité** liées à l'application des consignes sanitaires et à la nécessité de

C'est pourquoi, le conseil d'administration de la Cnaf a décidé, en sa séance du 6 octobre 2020, de prolonger les aides suivantes :

- fermeture totale ou partielle de l'équipement en raison du Covid ;
- places inoccupées par des enfants identifiés comme « cas contacts » par l'assurance maladie.

 Retrouvez tous les détails de cette aide dans <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/Circ>